



**Arrêté portant déclenchement de niveau de mobilisation renforcée pour
l'hébergement d'urgence**

**Le préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous préfet de Niort, M. Patrick VAUTIER ;

Vu le décret du président de la République du 19 mars 2025 nommant Monsieur Simon FETET en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous préfet de Niort ;

Vu l'instruction interministérielle N° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/ DIHAL/2023/157 du 29 novembre 2023 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2023-2024 ;

Vu les prévisions météorologiques recueillies par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) auprès de Météo France ;

Vu les taux d'occupation actuels des centres d'hébergement d'urgence du département et notamment sur le territoire de la ville de Niort ;

Sur proposition du directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

ARRÊTE

Article 1 : Le plan d'Urgence Hivernale de niveau de mobilisation renforcée correspondant à un passage en niveau de vigilance météorologique « épisode persistant de froid » entre en vigueur **du 24 au 29 décembre 2025**.

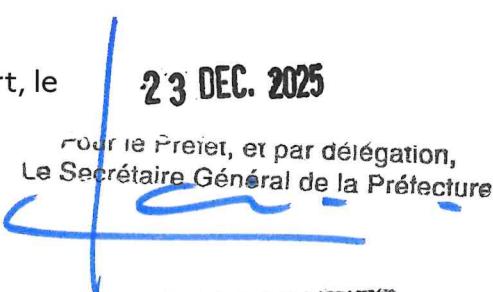
Article 2 : La situation sera réexaminée régulièrement au vu des bulletins météorologiques quotidiens. La levée du plan sera annoncée par décision de fin d'alerte.

Article 3 : M. le secrétaire général de la Préfecture, Mme la sous-préfète de Parthenay, Mme la sous-préfète de Bressuire, M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), M. le directeur du centre hospitalier de Niort, Mmes, Mrs les Maires du département des Deux-Sèvres, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, Mme la directrice départementale de la police nationale et M. le colonel du groupement de gendarmerie départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Niort, le

23 DEC. 2025

pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture


Patrick VAUTIER